

## Association des parents d'élèves des Petites Maisons

St Martin d'Uriage

Site web: <http://apepm.fr>

Contact: [ape.petitesmaisons38@gmail.com](mailto:ape.petitesmaisons38@gmail.com)



Conseil d'école élémentaire du 6 novembre 2009

### Notes des délégués des parents d'élèves

#### Présents:

- la directrice de l'école (Mme Lespine) et l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (Mme Brion et Mme Dro),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (C.Arnaud, C.Barbe, B.Bouret, I.Lacau, S.Mateo, C.Mounier, S.Parchina, A.Provost, F.Raymond-Ferraro, J.C.Royer, M.Vocale)

Notes prises par les délégués des parents, en particulier sur les questions des parents, et envoyées à l'école pour inclusion/intégration dans le compte rendu.

#### Remarques introductives:

- Désignation d'un secrétaire (Matteo Vocale) et accord de diffusion du rapport par mail.
- L'APE de l'année dernière a été dissoute et c'est une liste de 12 parents sans appartenance à une association qui a été élue pour représenter les parents au conseil d'école.
- L'équipe enseignante remercie l'APE pour sa collaboration au cours des années passées.

#### Points à l'ordre du jour ordinaire:

- Effectifs -- L'école est passée à 10 classes, suite à une mesure de fermeture en raison de la baisse d'effectif d'élèves inscrits. L'effectif est de 271 élèves, il en aurait fallu 275 élèves pour maintenir la 11ème classe.
- Budget -- Cette année aussi, le budget communal est complété par une subvention très généreuse par le Comité des Fêtes, association de parents bénévoles de la commune. Les 16 euros demandés en début d'année sont versés sur les comptes de coopérative de chaque classe pour permettre les activités spécifiques à la classe (cinéma, raquettes, théâtre, etc).
- Activités prévues cette année: éducation physique, musique, lecture à la bibliothèque informatique, natation, sorties en montagne (ski/skating/raquettes), classe transplantée (aux îles Lérins, du 3 au 7 mai).
- Aide personnalisée -- L'aide se déroule de 16h30 à 17h30 à raison d'une ou deux heures par semaine, selon les groupes (45 enfants ont suivi l'aide jusqu'aux vacances de la Toussaint, sur proposition des enseignants, validée par les parents pour chaque enfant).
- Règlement de l'école -- Le conseil d'école approuve le nouveau règlement, auquel est annexé une Charte Internet dont une lecture a été donnée pendant le conseil.

#### Questions par les parents des élèves:

- Les parents délégués expliquent qu'en ce début d'année ils n'ont pas reçu de questions ou préoccupations remontées en accord par une large partie des parents, et nécessitant

d'un débat en Conseil d'Ecole. Il y a cependant quelques questions ponctuelles de quelques parents, notées ci de suite.

- Question d'un parent sur la flexibilité dans le choix des plages horaires de l'aide personnalisée, vu la longueur de la journée incluant un tel soutien (question posée tout en soulignant l'aspect positif du soutien en place).
  - Réponse: malheureusement les plages horaires sont fixées au niveau national, l'école n'a pas la flexibilité de les modifier.
- Question d'un parent sur les produits d'entretien utilisés pour le nettoyage, pour savoir s'il est possible de garantir l'utilisation de produits non toxiques.
  - Réponse: les produits utilisés actuellement ne sont pas toxiques mais d'ici quelques semaines des produits écologiques en cours de test à l'école maternelle seront fournis à l'élémentaire. Mme la représentante de la Mairie confirme que dans notre commune la Mairie a une approche environnementale.
- Question d'un parent sur la possibilité de garder ouvert en période de garderie le portillon qui donne accès au gymnase, pour faciliter le transit des enfants aux activités.
  - Réponse: pratique difficile à mettre en place à cause du besoin qui en suivrait de charger une personne (gardien de l'école?) de fermer le portillon à la fin de la journée. D'un point de vue sécurité, l'accès par l'extérieur semble très bien protégé (éclairage, barrières...). Possibilité aussi de complication additionnelle pour les parents des très petits, qui perdraient la certitude de pouvoir récupérer les enfants seulement par les accès frontaux de l'école (pour les emmener eux-mêmes au gymnase). Conclusion du Conseil d'Ecole: comme solution alternative à l'ouverture d'un autre accès, le conseil d'école suggère aux parents de s'organiser entre eux pour acheminer les enfants au gymnase.
- Question d'un parent sur le fait que pendant le temps de cantine les enfants n'ont plus accès à la ludothèque comme les années passées: en connaît-on la raison?
  - Réponse: cette activité n'est pas mise en place à la rentrée pour des raisons d'organisations mais le sera ponctuellement en cours d'année.
- Question d'un parent sur le nombre d'heures de sport par semaine en CM2.
  - Réponse: les heures totales sont 108 h annualisées et incluent EPS, ski, natation, activités nautiques, randonnées. En raison de la réduction d'horaire scolaire et d'un programme chargé, le choix pédagogique de l'enseignant peut être de modifier l'horaire hebdomadaire, de privilégier d'autres activités pédagogiques. On peut en tout cas remarquer qu'entre les différentes activités proposées, les enfants scolaires de St Martin d'Uriage ne sont certainement pas privés d'heures en activités à l'extérieur de la classe.
- Les parents délégués demandent que pour les prochains Conseils d'Ecole l'information sur la date soit donnée le plus en avance possible.
  - Réponse: la direction de l'école est d'accord.

La séance est levée à 20h00.